Avis

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **33 (1904)**

Heft 16

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La section B du Technicum comprendra :

a) Ecole-atelier de mécanique. — *b*) Ecole-atelier de tailleurs de pierre et de maçons. — *c*) Ecole-atelier de menuiserie. — *d*) Ecoles-ateliers d'arts décoratifs ; comprenant les ateliers de sculpture sur pierre, de peinture décorative et de broderie.

Les élèves de chacune de ces Ecoles passeront avec la Direction du Technicum un contrat d'apprentissage.

Tel qu'il va être organisé, le Technicum répondra entièrement aux besoins du pays. Il est bien à désirer que les ouvriers et même les patrons de notre canton, appartenant à certaines professions, telles que menuiserie, charpenterie, serrurerie, mécanique, viennent au Technicum pour un hiver ou deux, afin d'y étudier le dessin, le calcul professionnel, la comptabilité, et y puiser les connaissances qu'ils n'auront pas eu l'occasion d'acquérir ailleurs. — Le semestre d'hiver 1904-1905 s'ouvrira le lundi 3 octobreprochain.

AVIS

Dépôt central du matériel scolaire

Nous tenons à informer MM. les membres du corps enseignant que dorénavant les envois du Dépôt du matériel scolaire se feront conformément à l'art. 10 du nouveau règlement, c'est-à-dire contre remboursement, et que la vente au Dépôt n'aura lieu qu'au comptant et contre remise d'un bon de commande, signé par la personne qui reçoit la marchandise (art. 11). MM. les membres du corps enseignant voudront bien donner connaissance de ces nouvelles dispositions réglementaires aux boursiers communaux et aux maîtresses d'ouvrage.

Les nouveaux livrets scolaires ne sont pas encore en magasin. Un avis indiquera la date de la livraison. Nous nous hâterons d'expédier ceux qui auront été facturés d'avance. *L'Administrateur.*

***

Les instituteurs et institutrices de langue française, dont le brevet de capacité expire dans le cours de la présente année, sont avisés que les examens pour le renouvellement de ces diplômes, auront lieu au Lycée de Fribourg, dans l'ordre suivant :

Pour les institutrices : les 27, 28 et 29 septembre.

Pour les instituteurs : les 3, 4 et 5 octobre.

Pour les membresdu corps enseignant dont le brevet expire cette année, l'absence aux dits examens serait considérée comme une renonciation à la carrière de l'enseignement.

Direction de l'Instruction publique.

***

Les auteurs désignés par la Commission des Etudes et dont l'explication sera exigée aux examens de brevets en 1905, sont les suivants :

Molière. *Le Misanthrophe* (Edition Delagrave).

Chateaubriand. *Extraits* (Hachette),